



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'Agglomération Toulousaine

Tisséo Collectivités
Signature électronique de
Jean-Michel LATTES



Le 5 mars 2025

DECISION

N° 2025.030

Le Président de Tisséo Collectivités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (Tisséo Collectivités) approuvés par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2023 ;

VU la délibération n° D.2023.10.11.7.4 en date du 11 octobre 2023 par laquelle le comité du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine a fait usage de la délégation générale telle qu'elle est régie par ladite délibération au profit de Monsieur le Président de Tisséo Collectivités ;

VU la délibération n° D.2021.12.15.1.1.10 en date 15 Décembre 2021 par laquelle le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché relatif au Déboisement, mise en défens des arbres et des sites écologiques dans le cadre de l'opération 3ème ligne de métro de l'agglomération toulousaine avec l'entreprise SERPE pour un montant minimum de 500 000,00 € HT et avec un montant maximum de 1 500 000,00 € HT, le détail estimatif s'élevant à 291 964,00 € HT € HT.

CONSIDERANT :

L'avenant n° 1 a pour objet de modifier la durée de l'accord-cadre afin de permettre la réalisation des travaux restants, et pour tenir compte des contraintes liées aux différentes interfaces, il est nécessaire de prolonger la durée de l'accord-cadre.

La durée de l'accord-cadre est désormais fixée à 72 mois.

L'avenant est sans incidence financière.

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° M3 2021 14681 M relatif à au Déboisement, mise en défens des arbres et des sites écologiques dans le cadre de l'opération 3ème ligne de métro de l'agglomération toulousaine avec l'entreprise SERPE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Comité Syndical et sera transmise pour visa à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Le Président
Jean-Michel LATTES

